

Unité d'enseignement 2.4.S1 : Processus traumatiques		
Semestre : 1		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Objectifs		
<p>Expliquer la notion de processus physiopathologique, Caractériser les principes de la sémiologie, Explorer la notion de processus traumatique physique, Expliquer la survenue des pathologies traumatiques, Identifier les signes, les complications, les risques, les traitements des traumatismes étudiées.</p>		
Eléments de contenu		
<p>Le processus traumatique et les divers types de traumatismes : par cause, par organe, par domaine, Les mécanismes d'apparition des traumatismes, Le choc traumatique et ses conséquences : contusion, plaie, hématome, entorse, fracture, luxation, ... La traumatologie par organe : squelette et articulations, lésions de la peau, traumatisme crânien, traumatisme rachidien, traumatisme thoracique, traumatisme abdomino-pelvien, Les traumatismes par domaines : routier, sportifs, psychiques, Les polytraumatismes, L'urgence en traumatologie.</p> <p><u>Les pathologies ou problèmes de santé étudiés au cours de la formation sont listés ci-dessous, d'autres peuvent être ajoutés</u></p> <p>Traumatismes crâniens, Fractures du col et de la tête du fémur, Poly traumatismes, Fracture de membre, Plaies de l'abdomen, Amputation de membres.</p>		
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>L'anatomie et la physiologie sont étudiées et mises en lien avec les processus traumatiques. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation, certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE. Le lien avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Evaluation écrite de connaissances.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Exactitude des connaissances, Justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques.</p>	

